MIS À JOUR LE 13/01/2023

Déclarer un cas DRAMES, DTA ou SOUMISSION CHIMIQUE (vous êtes experts toxicologues analystes)

Les toxicologues analystes ou experts toxicologues analystes volontaires de la CNBAE (Compagnie nationale des biologistes et analystes experts) sont encouragés à participer à ces enquêtes annuelles permettant d'évaluer l'abus, l'usage détourné et la pharmacodépendance des substances psychoactives, médicamenteuses ou non.
Les fiches de déclarations (année N) doivent être renseignées et adressées aux centres d'addictovigilance rapporteurs de ces enquêtes au plus tard le 30 juin (N+1). Ils peuvent également contacter le centre d'addictovigilance dont ils dépendent géographiquement.

Télécharger la fiche de déclaration DRAMES

Télécharger la fiche de déclaration DTA

Télécharger la fiche de déclaration SOUMISSION CHIMIQUE

+

Consulter la liste des Centres d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance-Addictovigilance (CEIP-A)

+ Consulter les résultats d'enquêtes pharmacodépendance-addictovigilance